



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le mardi 5 décembre 2017, à 19 h à la mairie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol.

FAIT À MONTRÉAL, CE 28^E JOUR DE NOVEMBRE 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux